

Roche la Molière, le 28 juin 2019.

## Enquête publique relative au déclassement d'une voie communale

### NOTICE EXPLICATIVE

L'enquête publique relative au déclassement d'une voie communale qui se déroule du 18 juillet 2019 au 2 août 2019 inclus, concerne l'impasse sans issue dénommée Jean Bouin à Roche la Molière.

Ce délaissé de voirie se situe entre les parcelles cadastrées BL 1, BL 227, BL 226, BL 213 d'une part et BM 331 d'autre part. Il est bordé à ces deux extrémités par des surfaces de voirie à usage du domaine public.

Les propriétaires des parcelles précitées sont consignées dans le tableau suivant :

PARCELLE	SURFACE	PROPIETAIRE
BL 1	599	SAS MIBER
BL 227	171	ESCOFFIER LUCIEN
BL 226	421	ALIX
BL 213	2972	SCI PYLA
BM 331	31182	COMMUNE DE ROCHE LA MOLIÈRE

Cette ancienne voirie est classée en zone UF du PLU actuel et est bordée à ses extrémités par le CD 3 et par le boulevard des Mineurs.

Dans le cadre de l'implantation d'une surface commerciale dont l'un des permis de construire a été accordé le 06/08/2018 et le second permis de construire est en cours

d'instruction, il est convenu avec l'aménagement de cette surface qu'une partie de l'impasse Jean Bouin, objet du déclassement, lui soit cédée.

Actuellement, ce délaissé d'une contenance de 802 m<sup>2</sup> dont seulement 365 m<sup>2</sup> sont concernés par le projet de grande surface, n'est plus utilisé par les riverains des parcelles précitées et n'a donc plus de fonction de desserte et de circulation.

La SAS MIBER souhaite se porter acquéreur d'une partie de cette emprise de terrain dont l'estimation fournie par le service des domaines est de 41 929 € (avis du 14/02/2019) pour 802 m<sup>2</sup>, soit 52.30€ le m<sup>2</sup>.

La partie concernée par la cession à l'entreprise SAS MIBER représente une surface d'environ 365 M<sup>2</sup>.

Pour l'ensemble de ces raisons, rien ne s'oppose à la vente de ce délaissé de voirie, après enquête publique et délibération du Conseil Municipal l'issue de l'enquête.